**AVIS DE MANIFESTATION D’INTERET**

**Institut National de Prévoyance Sociale**

1. **Contexte de la mission**

Établissement Public à caractère Administratif (EPA), l’Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) a été créé par la Loi n°61-59/ANRM du 15 mai 1961, abrogée et remplacée par la Loi n°96-004 du 26 janvier 1996. Il assure la protection sociale des travailleurs salariés et indépendants ainsi que les membres non-salariés des professions libérale, artisanale, commerciale et industrielle. Les risques couverts dans ce cadre sont entre autres :

* Les charges de famille,
* Les accidents de travail et les maladies professionnelles,
* La vieillesse, l’invalidité et le décès.

Pour compléter ces régimes, la loi portant création de l’Institut en confie la gestion d’une action sanitaire et sociale.

Aussi, l’Assurance Volontaire n’a-t-elle pas été instituée par Loi N° 99-047 du 28 décembre 1999 et sa gestion confiée à l’INPS.

Enfin, avec l’avènement de l’Assurance Maladie Obligatoire (AMO), l’INPS a été désigné Organisme de Gestion Déléguée (OGD). A ce titre, il procède à l’immatriculation des assurés, à l’encaissement des cotisations et aux règlements des factures des prestataires conventionnés.

En juillet 2019, l’INPS a connu un changement de gouvernance avec la nomination d’un nouveau Directeur Général. Les présents termes de référence sont élaborés afin de mieux outiller et d’apporter le maximum de sécurité à la gestion de la direction des systèmes d’information de l’Institution.

En outre, dans son programme d’activités de l’année 2021, l’Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) a prévu la fourniture du support technique des serveurs et produits Oracle. Les présents termes de référence s’inscrivent dans ce contexte afin de mieux doter la Direction des Systèmes d’Information de l’Institut.

1. **OBJECTIFS DE LA MISSION**

L’INPS dispose d’un parc de serveurs fonctionnant sous ORACLE database 12c et Oracle Linux en environnement de virtualisation. Les applications informatiques (applications métier et financiers d’ORACLE) et les bases de données ORACLE sont actuellement sur des serveurs HP ProLiant DL 580 Gen8 acquis en 2008.

En plus de ces serveurs, L’INPS dispose de deux serveurs HP Proliant DL580G5 (4 CPU, 32 Go RAM) montés en cluster sur une baie de disques HP MSA2012fc (2 To). Un environnement de développement est également en place sur un serveur HP DL360 et basé sur les outils de développement ORACLE 10g.

En 2012, un nouveau serveur HP ProLiant est acquis pour être serveur de domaine et un serveur NAS pour une sauvegarde délocalisée ont été acquis par l’INPS.

Les termes de références des prestations de services objet du présent appel d’offres sont fixés comme suit :

Le prestataire fournira le support technique des serveurs et celui des produits ORACLE (base de données et financiers Oracle GL**) en rapport avec l’équipe technique de la DSI dans le cadre du transfert de compétence** :

* **Produits Oracle**

Le tableau ci-après liste les produits Oracle utilisés par l’INPS :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Version** | **Type de licence** | **Qté** |
| Oracle database | 12c | Processeur | 4 |
| Oracle Fusion middleware (Forms et Reports Service) | 12c | Processeur | 4 |
| Oracle Internet Developper suite | 12c | Utilisateur | 16 |
| Oracle Ebusiness Suite | R12 | User Perpetual | 3 |

* **Serveurs**

Le tableau ci-après liste les serveurs utilisés par l’INPS :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Caractéristique** | **Destination** |
| DL Proliant 580 G8 | 64 bits, OEL6.8, Procs : 4x15c | Serveur de production |
| DL Proliant 580 G8 | 64 bits, OEL6.8, Procs : 4x15c | Serveur de production |
| DL Proliant 360 | 32 bits, RHEL6, Procs : 1x2c | Serveur télédeclaration base de données |
| DL Proliant 360 | 32 bits, RHEL6, Procs : 1x2c | Serveur télédeclaration (application) |
| DL Proliant 580 G5 | 64 bits, OEL6.9, Procs : 4x4c | Serveur de secours |
| DL Proliant 580 G5 | 64 bits, OEL6.9,Procs : 4x4c | Serveur de secours |
| DL Proliant 385 G7 | 64 bits, RHEL5.3, | Serveur de développement Financier |
| DL Proliant 360 G5 | 32 bits, RHEL5.3, Procs : 1x2c | Serveur de développement |

1. **Prestations attendues**

Le prestataire fournira le support technique des serveurs et celui des produits ORACLE (base de données et financiers Oracle). A la fin de chaque trimestre, le prestataire transmet à la Direction des Systèmes d’information les documents ci-après :

* Un rapport présentant l’ensemble des interventions réalisées dans la période
* Un registre global indiquant pour l’année en cours, le statut de chaque demande. Le statut peut être « en attente de réalisation », « en cours de réalisation », « réalisation terminée ».

Si cela s’avérait nécessaire, des missions d’intervention sur site ou à distance pour du dépannage d’urgence seront aussi assurées par le prestataire de service **en rapport avec l’équipe technique de la DSI dans le cadre du transfert de compétence**.

* + 1. **Support technique des serveurs physiques et virtuels**

La maintenance des serveurs physiques et virtuels vise à assurer la maintenance préventive et l’optimisation des serveurs, de leur système d’exploitation et de leurs outils de virtualisation, et ce tant au niveau de l’environnement de production que de celui de secours.

Ce support consiste à fournir :

* Le support technique d’un expert système / virtualisation pour assurer la maintenance préventive, curative et l’optimisation des serveurs physiques et virtuels. Ce support se fera via Quatre (4) missions de Cinq (5) jours chacune sur site pour des travaux de maintenance des serveurs.
* **Le transfert de compétence dans les opérations de prévention et d’optimisation des serveurs et des travaux de surveillance de l’Expert Système au personnel technique de la DSI**.
  + 1. **Support technique des bases de données Oracle**

Ce support consiste à fournir :

* Le support technique d’un DBA Oracle pour assurer la maintenance préventive et l’optimisation des bases de données. Quatre (4) missions de cinq (5) jours chacune sur site pour des travaux sur les bases de données doivent être programmées ;
* **Le transfert de compétence dans les opérations de prévention et d’optimisation des bases de données et des travaux de surveillance du DBA au personnel technique de la DSI**.

**Chaque intervention (système ou DBA) doit être consignée dans un cahier d’intervention avec toute la démarche de résolution d’un problème identifié**.

* + 1. **Support technique des financiers Oracle GL**

La maintenance des Financiers Oracle porte sur les trois (3) modules utilisés par l’INPS soit :

* Le module Grand Livre (GL)
* Le module Gestion des fournisseurs (AP)
* Le module Gestion des immobilisations (FA)

Ce support consiste à fournir :

* Le support technique d’un DBA Oracle avec des connaissances de Oracle eBusiness Suite R12 pour assurer la maintenance préventive et l’optimisation des bases de données financières. Quatre (4) missions de cinq (5) jours chacune sur site pour des travaux sur les bases de données doivent être programmées ;
* **Le transfert de compétence dans les opérations de prévention et d’optimisation des bases de données financières et des travaux de surveillance du DBA au personnel technique de la DSI**.

Chaque intervention (système ou DBA) doit être consignée dans un cahier d’intervention avec toute la démarche de résolution d’un problème identifié.

1. **Personnel requis**

Le prestataire doit fournir toutes les pièces permettant de certifier la qualité, l’expérience du personnel qu’il propose : CV, diplômes, certifications, attestations.

* 1. ***Support technique des serveurs et des produits Oracle***

Les missions sur site ainsi que les interventions sur les serveurs doivent être assurées par :

|  |  |
| --- | --- |
| un administrateur système | * Ingénieur informaticien (BAC+5) ou équivalent * Expérience de 5 ans au moins comme administrateur linux * Connaissance de Oracle Linux en cluster * Connaissance de la virtualisation avec LxC. * Connaissance de GFS2, LVM |
| Un technicien système | * Technicien système HP ou équivalent * Expérience de 10 ans au moins comme maintenancier serveurs HP |

* 1. ***Support technique des bases de données Oracle***

Les missions sur site ainsi que les interventions sur les bases de données Oracle doivent être assurées par

|  |  |
| --- | --- |
| un administrateur base de données certifié | * DBA certifié Oracle (OCP) ou équivalent * Expérience de 10 ans au moins comme DBA certifié * Connaissance de Oracle 12c * Connaissance de Oracle Fusion Middleware |

* 1. ***Support technique des financiers Oracle***

Les missions sur site ainsi que les interventions sur les financiers Oracle (eBusiness suite R12) doivent être assurées par

|  |  |
| --- | --- |
| un administrateur base de données certifié et eBS | * DBA certifié Oracle (OCP) ou équivalent * Expérience de 10 ans au moins comme DBA certifié * Connaissance de Oracle 12c * Connaissance de Oracle Ebusiness suite R12 * Connaissance de Oracle Fusion Middleware |
| Un Spécialiste fonctionnel Sénior des Financiers Oracle (Ebs) | * Ingénieur informaticien (Bac+4) ou équivalent * Expérience de 10 ans au moins comme fonctionnel GL * Connaissance de Oracle 12c * Connaissance de Oracle Ebusiness suite R12 |
| Un Spécialiste fonctionnel technique des Financiers Oracle (Ebs) | * Ingénieur informaticien (Bac+4) ou équivalent * Expérience de 05 ans au moins comme fonctionnel technique GL * Connaissance de Oracle 12c * Connaissance de Oracle Ebusiness suite R12 |

**NB : Toutes ces interventions des partenaires se feront avec l’équipe interne de la DSI**

1. **Duréé des prestations**

La durée prévue pour les prestations sera de **huit (08) mois**.

L’INPS lance la présente manifestation d’intérêt pour **la fourniture du support technique des serveurs et produits Oracle.**

Les candidats qualifiés seront ensuite admis à participer à la Demande de Proposition organisée pour sélectionner le consultant chargé de réaliser les prestations attendues pour une période de 60 jours calendaires.

Le candidat fournit un dossier comprenant :

* Une note de concept sur la problématique, objet de la manifestation d’intérêt (un maximum de 03 pages) …….. ……………..30 points;
* Une présentation succincte du bureau: situation juridique et domaines d'activités en rapport avec le sujet ; une présentation succincte des experts proposés et leurs curriculums vitae, diplômes, certifications et attestations…………30 points (voir le point 4 de l’avis : personnel requis) ;
* Capacité technique : au moins deux marchés similaires attestés par des documents permettant de justifier sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l’art…........................................30 points;
* Les documents qui prouvent que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et parafiscales ……………………………10 points.

Le dossier de manifestation d’intérêt ainsi constitué doit être déposé au Secrétariat particulier du Directeur Général de l’INPS, au 3ème étage de l’immeuble de la Direction Générale sise Square Patrice Lumumba, au plus tard le **Mardi 09 Mars 2021 à 13 heures** sous pli fermé.

L’ouverture des plis aura lieu le **Mardi 09 Mars 2021 à 13 heures** dans la salle du Conseil d’Administration de l’INPS en présence des candidats qui le souhaiteront.

Les six candidats les mieux placés seront par la suite invités à faire des offres techniques et financières sur la base des Termes De Référence (TDR) définitifs qu’ils recevront à cet effet.

**SIDIBE ZAMILATOU CISSE**

**Chevalier de l’Ordre National**